2 novembre 2026

19e Journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité
85 % des Français favorables à la nouvelle loi, l'ADMD lance un centre d'expertise inédit

À l'occasion de la Journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité, l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité (ADMD) appelle à r**endre pleinement effectif le droit à l'aide à mourir et annonce la création du Centre d'études pluridisciplinaires sur l'aide à mourir (CEPAM)**.

Selon une enquête Ifop menée auprès de 1 004 Français, **85 % considèrent le droit à l'aide à mourir comme une bonne chose**, mais **77 % estiment être insuffisamment informés sur leurs droits en fin de vie**. Pour 66 %, mieux informer la population et garantir l'application du droit sur tout le territoire est une priorité. Seuls 13 % ont rédigé leurs directives anticipées.

Pour répondre à ces enjeux, l'ADMD crée le CEPAM, chargé d'étudier les réalités de la fin de vie, de suivre l'application de la loi et d'en analyser les effets. **Présidé par le Dr Michèle Lévy-Soussan,** médecin spécialiste des soins palliatifs pendant plus de vingt-cinq ans à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière et chercheuse en éthique du soin à Sorbonne Université, structuré autour d'un conseil scientifique et d'un collège expérientiel, il réunira des experts et des chercheurs afin d'éclairer le débat public grâce à des travaux rigoureux et indépendants.

La pérennité de ce nouveau droit constitue également un enjeu politique majeur à l'approche de l'élection présidentielle. **53 % des Français ont la crainte que certains candidats pourraient remettre en cause la loi,** tandis que **44 % pourraient refuser de voter pour un candidat souhaitant revenir sur ce droit.**

Chiffres clés du sondage Ifop :

- 85 % des Français considèrent la loi sur l'aide à mourir comme une bonne chose ;
- 77 % des Français se disent insuffisamment informés sur leurs droits en fin de vie ;
- 66 % des Français font de l'information et de l'application du droit une priorité ;
- 13 % des Français ont rédigé leurs directives anticipées ;
- 53 % des Français craignent une remise en cause de la loi par certains candidats ;
- 44 % des Français pourraient refuser de voter pour un candidat souhaitant revenir sur ce droit.

contact@cepamfrance.fr
cepamfrance.fr